

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**DELIBERATION N°2021.00288**

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE SAINT-ETIENNE  
METROPOLE - FONDS D'AIDE 2021 - ABONDEMENT SUPPLEMENTAIRE**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 02 juillet 2021

Nombre de membres en exercice : 71

Nombre de présents : 56

Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de voix : 62

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, Mme Christiane BARAILLER, M. Denis BARRIOL, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, M. Gilles BOUDARD, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Frédérique CHAVE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Philippe DENIS, M. François DRIOL, M. Christian DUCCESCHI, M. Fabrice DUCRET, M. Frédéric DURAND, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Jérôme GABIAUD, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Georges HALLARY, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, Mme Aline MOUSEGHIAN, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Christian SERVANT, M. Gilbert SOULIER, M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Jean-Luc BASSON donne pouvoir à M. Jean-Marc THELISSON,  
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,  
M. Martial FAUCHET donne pouvoir à M. Denis BARRIOL,  
M. Christian JOUVE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
Mme Siham LABICH donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET

**RECU EN PREFECTURE**

**Le 21 juillet 2021**

**VIA DOTELEC - iXBus**

93 02-042-24420770-20210705-02021002880

DATE D'ARCHIVAGE : 21 juillet 2021

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET, M. Cyrille BONNEFOY,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jordan DA SILVA, M. David FARA,  
M. Denis LAURENT, M. Gilles PERACHE

**Secrétaire de Séance :**

Mme Nora BERROUKECHE

**DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 08 JUILLET 2021**

**PLAN LOCAL POUR L'INSERTION ET L'EMPLOI (PLIE) DE SAINT-ETIENNE METROPOLE - FONDS D'AIDE 2021 - ABONDEMENT SUPPLEMENTAIRE**

Le dispositif du PLIE, dans le cadre de sa programmation annuelle, gère un fonds d'aide en direction des personnes accompagnées vers l'emploi. Il a pour objectif de lever les freins financiers à l'accès à la formation et/ou à l'emploi. Il permet, notamment, de participer au financement de frais de transport, de formation, de repas, de frais de garde, de leçons de conduite.

Par délibération du 21 janvier 2021, le Bureau métropolitain a validé la poursuite de la mise en œuvre de ce fonds et a alloué un budget de 5 000 €. Or, ce budget se révèle être insuffisant au regard de la crise sanitaire. Au 1<sup>er</sup> mai 2021, il était consommé à hauteur de 3 589 €. Il est donc proposé d'abonder ce fonds de 3 000 € pour couvrir les demandes jusqu'au 31 décembre 2021.

Ce montant est affecté sur le budget du PLIE alloué dans le cadre de l'accord cadre départemental du dispositif « Loire Objectif Insertion et Retour à l'Emploi » et de la convention bilatérale Département de la Loire / Saint-Etienne Métropole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **valide l'abondement de 3 000 euros pour le fonds d'aide géré dans le cadre du PLIE pour l'année 2021,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les actes afférents ;**
- **les dépenses sont affectées sur le budget du PLIE EMPI/6228/PLIE et les recettes sont allouées par la dotation du Département de la Loire dans le cadre de la convention bilatérale Département de la Loire/Saint Etienne Métropole.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Président,



Gaël PERDRIAU

